

Le Comité de la BKSE, Conférence bernoise d'aide sociale et de protection de l'enfant et de l'adulte, prépare et publie des prises de position sur des sujets sélectionnés. Celles-ci servent au débat sociopolitique dans le canton de Berne et fournissent à la politique des impulsions professionnellement justifiées et approfondies. La question est de savoir comment développer davantage le domaine social, afin d'éliminer les problèmes durablement et d'éviter autant que possible les effets indésirables. Les prises de position reflètent l'avis d'experts de la BKSE et se concentrent sur les domaines susceptibles de développer leur effet conjointement avec les domaines juridiques de l'aide sociale et de la protection de l'enfant et de l'adulte.

Les prises de position se complètent mutuellement – un effet optimal se déploie lorsque quelque chose se passe à plusieurs niveaux annoncés et publiés. L'expertise en matière d'application de la loi que la BKSE représente dans les thèmes sociaux est mise à la disposition de la politique par le biais de ces documents.

Prise de position de la BKSE «Intégration sociale, inclusion et emploi sur le marché du travail secondaire»

État au 21.06.2023 (mise à jour périodique)

Remarque: merci de tenir compte également de la prise de position de la BKSE «Prévention et formation», qui complète le présent document en termes de contenu et de mesures proposées.

De quoi s'agit-il ? – Requêtes fondamentales

- ♦ **Grâce à des conditions-cadre cantonales plus efficaces, les services sociaux doivent être mieux soutenus dans leur mission de limiter et de surmonter l'exclusion et le manque de perspectives.**
- ♦ **L'activité doit être sensée et ouvrir des perspectives – les conditions actuelles ne le permettent pas en partie et sont ainsi contre-productives.**
- ♦ **Les idées des milieux politiques doivent être clarifiées dans ce sens – actuellement, de fausses idées sur les personnes soutenues par les services sociaux commandent l'action politique.**
- ♦ **Il n'est pas erroné, pour la «catégorie la plus importante de personnes soutenues» de faire quelque chose de sensé ou d'exercer une pression sur ceux et celles qui, uniquement pour des raisons de motivation, n'exercent aucun travail. Cependant, il faut aussi proposer des offres à ceux et celles pour lesquels le marché du travail actuel n'est pas adapté ou ont besoin de plus de temps pour sortir de crise et accéder de nouveau au marché du travail. La devise est «Se concentrer sur les uns, mais sans négliger les autres».**
- ♦ **Investir dans l'inclusion et l'intégration en dehors du marché du travail primaire vaut le coup sur le plan économique. Il s'agirait d'offres d'action importantes pour les personnes concernées. Les conditions-cadre cantonales en partie démotivantes à ce jour doivent être rectifiées.**

La part et la composition des personnes devant être soutenues par les services sociaux changent en permanence. La durée croissante du soutien ainsi que les constellations plus complexes le montrent dans la pratique: il existe des instruments que le Canton met à disposition des services sociaux pour permettre à des gens de ne plus dépendre de l'aide sociale. Ceux-ci (p. ex. POIAS = Programmes cantonaux d'occupation et d'insertion de l'aide sociale, assurances sociales, etc.) n'atteignent pas un nombre croissant des personnes requérant de l'aide. C'est un problème pratique (perte d'effet), mais aussi sociétal: l'**exclusion** en est le résultat et la **perte de perspectives** d'une couche croissante de la société devient une tendance sociétale et ainsi un problème fondamental et un générateur de coûts. Ces gens ne connaissent pas l'égalité des chances et cela pose de plus en plus de problèmes dans le domaine de la sécurité sociale (cf. banlieues en France).

Nombre d'effets indésirés de la société proviennent de telles constellations. Cela vaut donc le coup de concentrer la politique sociale aussi sur ces catégories, dans lesquelles la politique a pensé majoritairement jusqu'ici que cela ne vaut pas la peine d'investir. Dans le canton de Berne, cette attitude est encore plus marquée que dans la plupart des autres cantons. Aujourd'hui, le canton de Berne a le cinquième taux d'aide sociale supérieur à la moyenne suisse. Ce résultat n'est toutefois pas dû au mauvais travail fourni par les services sociaux, mais bien à des conditions-cadre insuffisantes qui cimentent cet état de fait depuis quelques années.

La situation actuelle sur le marché du travail ne pourrait pas être meilleure – même les personnes considérées comme «faibles» trouvent du travail – même si c'est souvent dans des conditions précaires comme le révèlent des observations faites par les services sociaux et c'est pourquoi – on le craint – peu durables. Mais toutes les personnes qui ne trouvent pas de travail, sont donc encore plus isolées et la frustration prend de l'ampleur, car on manque d'instruments pour un encouragement efficace. Les chances d'inclusion de toutes et tous doivent être renforcées, pour offrir aussi (périodiquement) à chacune et chacun des chances de promotion à ceux et celles qui ont manqué le raccordement et qui ont besoin de plus de temps pour y parvenir. Les perspectives ne sont pas un luxe, mais la base même du «vivre ensemble» et surtout un devoir pour une société solidaire et pour toute économie de marché sociale telle que la Suisse.

Changer les mentalités: la politique doit reconnaître ce que la pratique et les chiffres savent et démontrent depuis longtemps: la part de personnes vivant de l'aide sociale, et de manière si éloignée du marché du travail qu'elles ne trouvent pas d'emploi malgré des sanctions et des mesures d'insertion professionnelles (POIAS), est en hausse.

Ces gens ont besoin de perspectives et d'équité. Tous et toutes ne pourront pas saisir ces chances, mais la chance que cette voie représente pour la société est essentielle. Et la part des gens qui retrouvent leur autonomie se répercutera positivement, que ce soit sur le plan financier ou politique. Nombre de ces gens sont trop malades pour le marché du travail, mais en trop bonne santé pour l'AI. Ils demeurent dépendants de l'aide sociale. La politique n'aborde souvent ce thème que de façon unilatérale, et soupçonne les personnes concernées au lieu de leur offrir des perspectives durables. Un schéma qui s'achève dans une impasse onéreuse, et cas échéant dangereuse.

La BKSE constate toujours de nouveau que les responsables ont des idées irréalistes des personnes que nous accueillons dans l'aide sociale. **De fausses idées contredites par la science marquent l'action politique** et conduisent de plus en plus l'aide sociale dans des impasses, plutôt que d'avoir une marge de manœuvre réaliste dans le traitement des cas. Le travail d'intégration devrait mettre à disposition des «**Offres d'action pour tous et toutes**» et non uniquement pour de relativement petits groupes cibles sélectionnés. Important: il ne s'agit pas ici d'utopies de travailleur social, mais d'**intérêts tangibles pour un profit économique:**

♦ **Les investissements dans l'inclusion et l'intégration présentent un intérêt économique !**

Recommandations d'action de la BKSE

Changer activement les conditions-cadre:

- **Interrompre les spirales de la pauvreté:** aujourd'hui, nous savons bien mieux que quelques années auparavant ce qui est efficace. Les spirales de la pauvreté peuvent être interrompues, si nous traitons l'encouragement précoce comme une mesure de prévention efficace et si des prestations judicieusement fournies en amont sont accessibles. Et si nous traitons aussi une gestion des cas efficace lors du passage de l'école à l'apprentissage et de l'apprentissage à l'exercice d'une profession jusqu'à l'entrée réussie dans le monde du travail. Dans le domaine des adultes, nous vivons dans le mythe de tout atteindre uniquement en exerçant de la pression et en minimisant les aides. Les présentes prises de position de la BKSE montrent où le bât blesse en pratique. Nous devons aussi sortir de la spirale à l'âge adulte, sous peine de conséquences négatives pour nous tous. En outre, cela revient de plus en plus cher (coûts croissants dans les domaines de la santé, de la sécurité et de l'inclusion) et met en danger la

paix sociale. Se reporter ici aussi aux explications contenues dans la prise de position de la BKSE «Prévention et formation», où il est question également de la création et de l'optimisation de prestations et d'offres en amont et en aval.

- **Impliquer le marché du travail et l'économie de manière plus ciblée et contraignante dans cette tâche:** il ne s'agit pas ici uniquement de l'aide sociale, mais de toutes les formes essentielles d'exclusion du marché du travail. Les risques du marché du travail sont transposés, à une époque de compétitivité globale et dans le cadre de la numérisation, à l'État et aux assurances sociales. Ici, l'État doit s'améliorer. Des conditions-cadre et des rappels de motivation plus favorables, ou des systèmes de malus, devraient être appliqués de telle sorte qu'il soit financièrement intéressant pour des entreprises de proposer à des personnes handicapées, ou aux compétences limitées, un emploi sur le marché du travail primaire. Cela doit valoir la peine d'encourager la main d'œuvre peu qualifiée. Cela doit valoir la peine de proposer aussi un emploi à quelqu'un qui ne satisfait pas aux «exigences maximales hautement optimisées d'offres d'emplois et ne pouvant pas remplir non plus, ou à peine, les compétences de travail maximisées exigées. Conjointement avec l'économie, il **faudrait** trouver des voies où aussi un contexte de vie problématique et des obstacles au placement ne constituent plus des écueils insurmontables pour obtenir une place dans un modèle d'emploi à salaire partiel ou dans un contexte d'occupation à bas seuil, et ainsi dans le domaine «intégré». On a besoin de ces «niches» qui ont visiblement disparu dans le cadre de l'automatisation et de la numérisation. Les entreprises proposant de nouveau de telles niches sous forme de places de travail créent une valeur ajoutée, aussi dans le domaine «social responsibility approach».
- **Ne pas individualiser le financement de prestations d'inclusion, mais au contraire l'institutionnaliser.** Cela serait déjà davantage faisable aujourd'hui que nous ne le faisons. Via lesdites prestations circonstanciées, on pourrait acheter certains services. Toutefois, ceux-ci menacent d'aboutir en même temps comme «dettes d'aide sociale» chez les personnes à intégrer. Eu égard à l'égalité des chances, ce mécanisme est gênant et déloyal. Tout le domaine des dettes par l'aide sociale constitue un obstacle à l'intégration. Voir aussi à ce sujet les explications dans la prise de position de la BKSE «Prévention et formation». L'aide sociale ne devrait pas engendrer de dettes, et ce, déjà aucunement durant la participation à des mesures d'intégration présentant un caractère de travail. Elle ne devrait pas être remboursable obligatoirement eu égard à un revenu ultérieur. La loi et l'ordonnance doivent être rectifiées à cet égard, seule façon d'interrompre durablement les spirales de la pauvreté aussi pour les futures générations (les enfants).
- **Transformation requise des POIAS** (POIAS = Programmes cantonaux d'occupation et d'insertion de l'aide sociale): le système POIAS, y c. les réglementations PIC = programmes d'insertion communaux cofinancés par le Canton) ne changent que trop lentement et ne sont pas assez flexibles. Depuis des années, le Canton essaie via des processus onéreux d'y apporter un changement. Des analyses cantonales sont trop brèves jusqu'à ce jour. Une analyse plus approfondie serait requise en coopération avec des acteurs principaux (partenaires régionaux POIAS, prestataires de mesures et services sociaux compétents). Cela serait aussi important pour l'affinement dans le domaine de l'intégration sociale au sein du secteur POIAS. Il faudrait repenser la logique de pilotage projetée dans le nouveau concept POIAS (AI-BE). Davantage de concurrence au sein des prestataires de services d'intégration ne conduit pas systématiquement à de meilleurs résultats.
- Les conditions-cadre (cf. aussi supplément d'intégration/franchise sur le revenu) dans l'actuelle Loi sur l'aide sociale et l'Ordonnance sur l'aide sociale contiennent d'importantes impulsions erronées. Pour ceux et celles qui n'ont pas de perspectives sur le marché du travail primaire, un engagement vaut à peine le coup. Cela doit changer grâce à l'adaptation des réglementations. Ici, le Canton doit avoir de nouvelles règles et compétences et les appliquer.

Optimiser l'offre de conseils:

- À titre de complément aux possibilités actuelles, il faudrait disposer en alternative d'**instruments de clarification pour des personnes aux situations de vie plus complexes** qui peuvent être appliquées, en règle générale, aussi à des personnes déclarées malades à long terme. Le cas échéant, les clarifications de potentiel focalisées sur les ressources et les

chances de réalisation peuvent aussi aider telles que développées par la BFH pour le Secrétariat d'État aux migrations (SEM). Quiconque peut, doit et est encouragé. Quiconque ne peut pas, doit quand même bénéficier de chances et de soutien – tous et toutes ont des points forts. «Renforcer les points forts» est un principe essentiel pour les domaines à bas seuil et devrait être appliqué plus souvent, tout à fait comme il s'est imposé dans le cadre d'une gestion moderne.

- Cela vaut aussi pour le domaine **CI – Collaboration interinstitutionnelle**. Conjointement avec nos partenaires de l'assurance-invalidité et de l'assurance-chômage, ou d'autres systèmes d'assurance (soins médicaux, asile, etc.), il faudrait clarifier pour les personnes concernées quelle voie est la plus judicieuse. Cette-ci devrait alors être empruntée sans repousser tout d'abord les conséquences en termes de coûts dans le propre système. Des procédures inutiles dans ce domaine ne sont pas exceptionnelles. À l'avenir, il faut disposer dans tous les systèmes d'assurance sociale de droits «d'incursion» dans d'autres systèmes et de tolérances de «dépassement» pour des activités profitant à tous ceux et toutes celles ayant droit à un autre système. C'est l'unique façon de mieux exploiter des synergies et de manière ciblée au cas par cas. Dans les cas «complexes», l'individualisation est importante et plus prometteuse de succès.
- Encourager et financer le **traitement en groupe** pour le **développement de perspectives et la motivation**. Quiconque donne accès au cadre de groupe volontaire peut ainsi bénéficier d'un instrument d'inclusion très efficace. Dans ce cadre, il n'y a pas besoin de «groupes permanents», mais d'une offre récurrente qui utilise les «créneaux» disponibles dans la vie de chacun. Dans ce cas, la motivation existante doit ensuite être renforcée et la rendre ainsi efficace pour un changement positif (voir ci-dessous sous «Espaces sociaux» - il existe des besoins divergents d'une région à l'autre).
- Créer des **accès volontaires**, dans les secteurs à bas seuil, par lesquels on peut créer de la sécurité et de la confiance (p. ex. rencontres encadrées dans les quartiers, rencontres régionales accompagnées, etc.) – **espaces participatifs** simples avec pour option l'accès facile à des activités. Ceux-ci ne doivent pas cibler en premier lieu le marché du travail primaire, mais au contraire sur l'intégration sociale, soit l'inclusion. Des personnes «blessées» socialement doivent pouvoir restaurer leur confiance dans les autres, avant de pouvoir s'engager et de s'intégrer. Pour cela, il existe tant des projets réussis que des recherches d'accompagnement. Les enseignements tirés devraient être exploités plus largement, et également dans le canton de Berne.
- Les **espaces sociaux** (aussi régionaux) sont une clef possible pour rendre accessibles des ressources et des informations aux gens concernés ou menacés par l'exclusion. Pour cela, il faut regarder au-delà du dossier et du cas particulier, et la collaboration devrait exploiter de telle façon que des points d'accès à bas prix à des espaces sociaux soient créés et disponibles dans le réseau social.

Optimiser les prestations existantes et les réintroduire:

- **Un engagement bénévole et pour le bien de la communauté doit pouvoir être récompensé**: ledit supplément d'intégration devrait pouvoir être augmenté de façon échelonnée (100 fr. à 300 fr. ou plus) et/ou une franchise sur le revenu devrait être possible en cas de fort pourcentage de prestations sur le marché du travail secondaire. Le Canton de Berne a introduit ce système avec succès pour les apprentis, mais malheureusement, aucun instrument identique n'existe pour tous les autres groupes. Un supplément d'intégration majoré ou une franchise sur le revenu réduite pour ce groupe cible sur le marché du travail secondaire pourrait être la solution motivante très importante, efficace et politiquement réalisable pour toutes les personnes concernées. Cette solution est profitable à tous si des personnes n'ayant aucune chance de trouver un emploi sur le marché du travail primaire travaillent sur le marché du travail secondaire et/ou s'engagent pour des tâches sociales.
- **L'intégration sociale, l'inclusion et l'emploi sur le marché du travail secondaire exigent du temps et des ressources**. Chez certaines personnes soutenues, cela dure plus longtemps pour leur donner des chances et il ne faut plus les «mêmes choses» mais de nouvelles voies. La pratique présente et éprouve constamment ces nouvelles voies. Le Canton les finance que

trop rarement et complique ainsi le développement de nouvelles approches innovantes en termes d'intégration sociale. Il convient d'apporter des corrections de grande ampleur: il faut disposer d'un fonds pour des moyens à long terme à disposition de toutes les régions (p. ex. en fonction de leur charge sociale) et pouvant être utilisés par d'autres si certains n'utilisent pas ces moyens. Cela récompense et accélère l'activité et l'innovation.

- **Assurer l'attrait du travail social légal:** ce point se réfère au fait que les spécialistes des services sociaux représentent un critère clé d'une gestion des cas efficace et réussie des cas dans le travail social légal (aide sociale, protection des adultes et des enfants), et ce, tant du point de vue du travail relationnel que de la connaissance des cas. Il faut donc réussir à concevoir de façon attrayante le travail au sein des services sociaux, tant aux plans de la méthode et du contenu que de la charge des cas, afin que les collaborateurs et collaboratrices développent des perspectives et restent plus longtemps. La pénurie de spécialistes donne encore plus de poids à cette recommandation:
 - ↳ **Améliorer les ressources par cas dans le travail social légal.** La prise de position «Forfaits par cas» décrit ce qui fait défaut dans le système actuel de financement du travail social légal et quelles en sont les répercussions.
 - ↳ Actuellement dans toute la Suisse, les organes responsables abaissent la **charge des cas** dans les services sociaux. Le Canton de Berne doit **examiner ses ressources**, afin aussi d'appliquer les enseignements acquis ailleurs.
 - ↳ Les **services sociaux ont besoin de temps, aussi pour le réseautage et la collaboration avec les organisations partenaires au sein des régions.** Jusqu'à présent, les ressources pour la clarification de conditions-cadre et l'optimisation de processus de collaboration manque totalement dans la logique des forfaits de cas de l'actuelle politique cantonale. Il faut améliorer cette situation. Petits ou grands, les services sociaux doivent pouvoir soigner leurs réseaux étendus. Ils doivent le faire si les divers efforts cantonaux et communaux, qui existent par ces partenaires pour les personnes touchées par la pauvreté et les groupes vulnérables, peuvent également être utilisés pour les personnes accompagnées juridiquement.
- **Deuxième transformation des POIAS:** marquée par la pleine occupation, la situation montre ce qui fait défaut actuellement. L'intégration sociale (=IS) dans le système POIAS est conçue par rapport à un marché du travail saturé n'ayant plus de capacité d'absorption. Dans le secteur IS, aucun encouragement intensif n'est prévu. Davantage d'encouragement est uniquement financé dans le domaine PIP (perspectives d'insertion professionnelle). Cela était certes juste jusqu'en 2020, mais c'est erroné depuis 2022 et n'a pas encore été rectifié. Les mesures dans le domaine de l'intégration sociale peuvent être utilisées, mais intrinsèquement, il manque les ressources financières nécessaires pour l'encouragement supplémentaire requis. Ainsi, le passage au domaine PIP est souvent trop lent, voire même irréaliste. Ici, il faudrait basculer le levier de la réglementation – cela va prendre du temps jusqu'à ce que les prestataires POIAS puissent mettre en œuvre de telles mesures, et l'horloge économique tourne. Les sorties du domaine IS sont vraisemblablement uniquement tant que le marché du travail «bourdonne».

Explications, remarques et faits quant au besoin de changement

- Le Canton de Berne réfléchit à la façon dont il pourrait nouvellement réglementer l'insertion professionnelle. Avec la présente prise de position, les services sociaux souhaitent faire en sorte que la catégorie principale des personnes concernées demeure la priorité. Les points susmentionnés sont assortis ici de remarques d'ordre professionnel. **Changer les mentalités:** lorsque la politique fixe des objectifs, ceux-ci devraient être atteignables. L'intégration est un travail de longue haleine. L'analyse des personnes à intégrer fait partie des devoirs que l'on n'a pas encore faits réellement. Cela a un coût. Tous les examens réalisés jusqu'à présent aboutissent à la même conclusion: Parmi les dossiers qui existent dans le cadre de l'aide sociale, il y a une catégorie de personnes beaucoup plus importante que prévu qui n'est pas en mesure d'accéder à l'une des mesures d'intégration (co)financées par le Canton sans avoir

effectué auparavant nombre de petites démarches de stabilisation et d'encouragement des compétences. Le législateur ne prévoit aucune ressource permettant d'accomplir ces petites étapes. Les services sociaux font leur possible, mais sont mis fortement à contribution, par manque de ressources aussi et en raison de tâches administratives et contrôles supplémentaires, et ne peuvent agir que dans une mesure limitée.

- **Interrompre les spirales de la pauvreté:** aujourd'hui, l'engagement en faveur d'enfants, de jeunes et de jeunes adultes ne fait l'objet d'aucune controverse. L'encouragement précoce devrait être soutenu encore plus intensément et largement, afin de promouvoir l'égalité des chances. Ce qui fait défaut, ce sont des chances adéquates pour les adultes, et ce, tant durant l'aide sociale qu'après. Des chances pour la formation de base, pour la qualification et pour une meilleure compatibilité entre formation et exercice d'une activité lucrative, qui vont trop souvent de pair pour les personnes touchées par la pauvreté avec des conditions de travail précaires.

NAPA – Plateforme nationale contre la pauvreté – Rapport de recherche actuel n° 14/22 de septembre 2022 «Förderung der Qualifizierung Erwachsener: armutsgefährdete und – betroffene Personen in ihren Lebenswelten erreichen» (*uniquement en allemand avec résumé français*), qui contient les recommandations suivantes des chercheurs à l'attention de la politique et des milieux spécialisés:

1. Financement adapté aux besoins dans le contexte de pauvreté
2. Meilleure compatibilité entre formation et exercice d'une activité lucrative (cas échéant d'un devoir de prise en charge)
3. Renforcement accru de voies de formation alternatives
4. Accès facilité aux informations et aux conseils professionnels pour toutes les personnes touchées ou menacées par la pauvreté
5. Structures et offres à bas seuil conséquentes

- **Impliquer l'économie encore plus fortement et de façon plus contraignante et ciblée dans cette tâche:** la nécessité d'impliquer l'économie durablement dans l'emploi et le maintien de l'emploi de personnes non aptes en soi au marché du travail est largement reconnue. Il existe de nombreux exemples en Suisse qui vont avec succès dans cette direction. Toutefois, il existe aussi un champ de tension entre le profit et l'exploitation ainsi qu'entre l'augmentation des chances et le subventionnement croisé qui va de pair avec de telles démarches. Des projets hors du marché du travail primaire sont onéreux et doivent être financés par les contribuables. Ainsi, il ne s'agit pas de savoir si des règles applicables seront fixées, mais plutôt à partir de quand, afin de réaliser des projets avec succès en harmonie avec le marché du travail primaire. Plus tôt cela aura lieu, plus tôt les parties concernées bénéficieront de la sécurité en termes de planification. Ce n'est qu'ensuite que toutes les parties concernées iront dans la direction souhaitée. La mesure du succès pourra ensuite révéler de quoi l'économie est capable:

- ↳ Article ZESO montrant le bilan coût/profit de programmes d'intégration sur la base d'une étude réalisée par la BFH (*uniquement en allemand*) :

https://peterneuenschwander.ch/wp-content/uploads/2020/02/Fritschi_Neuenschwander_Nachhaltige-Wirkungen-der-Integrationsprogramme-ZESO-4_19.pdf

- **Instruments de clarification pour personnes aux situations de vie plus complexes:**

- ↳ Instruments SEM de la BFH quant à l'évaluation de potentiel :

<https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/integration-einbuengergerung/innovation/potenzialabklaerung.html>

- ↳ Projet «Intake» entre l'Association maximumm, les services sociaux et l'OIAS/DSSI en Haute-Argovie avec l'instrument «Grille de compétences»

- **CI – Optimisation de la collaboration interinstitutionnelle:**

- ↳ Le travail dans le cadre de la collaboration interinstitutionnelle cantonale est important. Il fait partie de l'ensemble de coopération et exige beaucoup de travail de

développement, afin que les divers systèmes fonctionnent bien ensemble. Actuellement, les services sociaux ne disposent pas des ressources requises urgemment. Les idées et les sujets à traiter ne manquent pas.

- **Traitement en groupe pour le développement de perspectives et de la motivation:** les expériences acquises actuellement dans le cadre du projet «FocusTravail» de la Ville de Bienne sont passionnantes. Une première évaluation des résultats est attendue fin 2023.
 - ↳ FocusTravail de la Ville de Bienne: <https://www.biel-bienne.ch/fr/fokusarbeit.html/2897>
- Secteur à bas seuil **Accès volontaires – espaces participatifs:** il existe des indications pour le volontariat et la participation en tant que facteurs d'efficacité pour un travail d'intégration réussi:
 - ↳ Participation: étude de la Plateforme nationale contre la pauvreté : <https://www.contre-la-pauvrete.ch/studien/studien-nationales-programm/detail/forschungsbericht-modelle-der-partizipation-armutsbetroffener-und-gefaehrdeeter-personen-in-der-armutsbekaempfung-und-praevention>
 - ↳ Participation: guide pratique de la Plateforme nationale contre la pauvreté : <https://www.contre-la-pauvrete.ch/studien/studien-nationales-programm/detail/guide-pratique-et-si-vous-nous-donnez-la-parole-tenir-compte-des-savoirs-dexperience-des-personnes-concernees>
- **Un engagement bénévole et pour le bien de la communauté doit pouvoir être récompensé:** l'argumentation s'appuie sur le fait que dans le canton de Berne, il n'existe pas d'incitations financières suffisantes (compléments d'intégration échelonnés ou franchises sur revenus) pour agir activement et de façon motivée dans le cadre de l'aide sociale. En revanche, il existe des réglementations démotivantes telles que le nouvel endettement actif dans l'aide sociale qui sont contraires à la motivation et sont ressenties comme injustes tant par les personnes concernées que par les collaborateurs et collaboratrices des services sociaux. Dans d'autres cantons, les réglementations sont différentes. Remarques:
 - ↳ Tableau du monitoring CSIAS pour l'application des normes CSIAS dans les cantons : https://skos.ch/fileadmin/user_upload/skos_main/public/pdf/Publikationen/Monitoring_Uebersichtstabelle_Monitoring2021_Web.pdf
- **L'intégration sociale, l'inclusion et l'emploi sur le marché du travail secondaire exigent du temps et des ressources:** les conséquences de l'exclusion engendrent des effets indésirés. Il faut entreprendre quelque chose contre pour obtenir de l'efficacité. Pour cela, il faut des ressources en temps et des moyens à investir pour mettre en place des aides structurelles. Les domaines où l'on devrait/pourrait investir sont les suivants: compétences, flexibilité, lutte contre la maladie, fitness, état psychique et auto-efficacité (soit aussi perspectives), promotion de la santé en tant tâche fondamentale d'avenir.
 - ↳ EPER-Visite Zurich/Schaffhouse : <https://www.eper.ch/project-explorer/eper-visite-zurichschaffhouse>
 - ↳ Bâle-Ville (*uniquement en allemand*) : <https://www.sozialhilfe.bs.ch/-sozialhilfe/soziale-integration.html>
- **Accompagnement à long terme en matière d'intégration, même après une sortie partielle:** les enseignements actuels montrent que l'engagement dans ce domaine paie. Voir des études sous le mot-clé «Supported Employment». L'accompagnement doit se poursuivre durant une période suffisante au-delà de la perception même de l'aide sociale, et ainsi pouvoir être efficace. Cela réduit les risques pour les employeurs et accroît les chances de succès lors d'engagements (emplois) en termes de durabilité.

Élaboration par un groupe de travail ad hoc de la BKSE au printemps 2023 avec la participation de :
Thomas Egger, Daniela Wunderlich, Peter Neuenschwander et Thomas Michel

Débatte et approuvée par le Comité de la BKSE lors de sa séance du 21.06.2023.